



# LA GAZETTE DE L'AFEM

mai – juillet 2006

numéro 40

Association des Femmes de l'Europe Méridionale, 48 rue de Vaugirard - 75006 Paris - Tél: 33 (0)1 43 25 80 95  
[contact@afem-europa.org](mailto:contact@afem-europa.org) - [www.afem-europa.org](http://www.afem-europa.org)

## LE DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE SE POURSUIT

par Sophia Spiliotopoulos, vice - présidente de l'AFEM

**1<sup>ère</sup> étape: décembre 2000:** Ouverture du débat par la «Déclaration sur l'avenir de l'Union» annexée au Traité de Nice. Le Conseil, le Parlement, le Conseil de l'UE et la Commission «proclament» conjointement la Charte des droits fondamentaux rédigée par la première Convention. Ainsi, sans obtenir force contraignante – ce qui serait le cas si elle était insérée dans le Traité – la Charte acquiert le caractère d'*accord interinstitutionnel*, de valeur politique et morale<sup>1</sup>. ► La contribution substantielle de l'AFEM aux travaux de la première Convention est reconnue par des membres éminents de celle-ci et des auteurs bien avertis<sup>2</sup>.

**2<sup>ème</sup> étape: décembre 2001:** Le Conseil européen de *Laeken* convoque la deuxième Convention et l'invite à réfléchir à la «simplification» et au «réaménagement» des traités; à l'intégration de la Charte dans le traité; et à l'opportunité de «l'adoption d'un texte constitutionnel» (Déclaration «*L'avenir de l'Union*»). ► L'AFEM présente 10 contributions à la Convention, puis 5 appels à la CIG; elle prend part à l'audition et aux réunions organisées par la Convention.

► La Convention rédige un *Traité constitutionnel* que la CIG finalise. La *Charte* y est incorporée, après avoir subi des modifications à ses dispositions générales, dont le caractère restrictif est déploré par des conventionnel(le)s averti(e)s, l'AFEM et d'autres organisations. ► Une grande mobilisation de la société civile, en collaboration avec la Commission FEMM du Parlement, dont l'AFEM est parmi les forces motrices principales, est lancée dans le cadre de la présidence hellénique, par une conférence européenne à Athènes<sup>3</sup>. Revendications: inclusion de *l'égalité femmes/hommes* et de *la paix* parmi les *valeurs* de l'UE; maintien des *objectifs sociaux* de l'UE et de l'intégrité de la *Charte*. ► La CIG entérine la première demande (Traité constitutionnel, art. 2).

**3<sup>ème</sup> étape: juin 2005:** Suite aux référendums négatifs en France et aux Pays-Bas, le *Conseil européen* reconnaît que les citoyens «ont exprimé des préoccupations et des inquiétudes dont il faut tenir compte» et invite à une «*période de réflexion*». Les résultats seront appréciés, afin de convenir de la suite du processus, au premier semestre 2006. ► La *Commission* contribue par le «*Plan D (Démocratie, Dialogue, Débat)*», du 13 octobre 2005, et le *Parlement* par sa *Résolution* du 19 janvier 2006<sup>4</sup>.

**Quoi de neuf?** En vue du Conseil européen de juin 2006, la *Commission*, par le «*Projet pour les citoyens - produire des résultats pour l'Europe*»<sup>5</sup>, préconise «l'utilisation plus effective des *traités existants*», «sans anticiper sur le Traité constitutionnel». Actions prioritaires: assurer un meilleur accès et une plus grande sensibilisation des citoyens à leurs *droits existants* - valoriser la *dimension sociale* de l'UE - promouvoir la *paix* et les *droits fondamentaux*. Par ailleurs, le Conseil européen devrait adopter une approche graduelle pour créer les conditions de l'adoption d'un règlement institutionnel. ► Le *Parlement*, par sa *Résolution* du 14 juin «*Sur les étapes futures de la période de réflexion*», constate que «nul débat approfondi n'a été engagé à ce jour partout» et que dans la plupart des pays le processus de ratification du Traité constitutionnel «est au point mort». Il s'oppose au «détricotage» - mise en œuvre fragmentée - de celui-ci et propose des améliorations des procédures institutionnelles sur la base des *traités existants*. Le processus constitutionnel doit être «fondé sur les idées de *paix* et de *solidarité* et sur d'autres valeurs communes», et aboutir à une «proposition claire» au cours de 2007 en vue d'un «accord constitutionnel» avant les élections européennes de 2009.

► Le *Conseil européen* de juin considère que le dialogue avec les citoyens doit se poursuivre, avant que des décisions soient prises sur l'avenir du Traité constitutionnel. Il souligne que le «*développement durable repose sur la démocratie, l'égalité entre les hommes et les femmes, la solidarité, l'État de droit et le respect des droits fondamentaux*», et il se réfère 14 fois à la *paix*. Il préconise une *démarche double*: a) on doit tirer meilleur parti des *traités existants* afin d'obtenir les résultats concrets que les citoyens attendent; b) au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 2007, la présidence présentera un rapport sur l'état des débats et les évolutions possibles; les décisions sur la poursuite du processus de réforme seront prises au plus tard au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de 2008. Les responsables de l'UE adopteront, le 25 mars 2007 à Berlin, une déclaration politique énonçant les valeurs et ambitions de l'Europe et confirmant leur volonté de les concrétiser, pour célébrer les 50 ans des traités de Rome, comme la Commission l'a proposé.

**L'AFEM se félicite de l'accord des institutions de promouvoir les *droits existants* et de la réaffirmation des *valeurs* de l'UE comme *piliers du développement durable*. Elle rappelle quelques lacunes graves du Traité constitutionnel: la *paix* ne figure pas à l'art. 2 (valeurs UE); des *objectifs sociaux* actuels, telle la *qualité de vie* et de *travail*, sont omis; la portée de la *Charte* est réduite (*supra*, 2<sup>e</sup> étape). En y remédiant, on répondra aux attentes des citoyen(ne)s sans «détricoter» le Traité.**

<sup>1</sup> G. BRAIBANT, La Charte des droits fondamentaux de l'UE; témoignages et commentaires, Seuil, 2001, p. 57-61; J. DUTHEIL DE LA ROCHERE, «La Charte des droits fondamentaux de l'UE», *Juris-Classeur*, 11, 2001, Fasc. 160, n° 134, 151-153. V. les contributions de l'AFEM <http://db.consilium.eu.int/df> et site AFEM.

<sup>2</sup> G. BRAIBANT, op. cit., p. 32, 162, 164; J. DUTHEIL DE LA ROCHERE, op. cit., point 79; Florence DELOCHE-GAUDEZ, «La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux: une méthode d'avenir?», Groupement d'Études et de Recherches «Notre Europe» <http://www.notre-europe.asso.fr>, p. 22-23.

<sup>3</sup> V. les Conclusions de cette Conférence, du 2 avril 2003, dont l'AFEM était coorganisatrice, avec la liste des 200 ONG internationales, européennes et nationales, féminines et mixtes, qui y ont souscrit, sur le site *Forum* de la Convention, sous le nom de l'AFEM et de la EWLA, et sur le site de l'AFEM.

<sup>4</sup> V. Gazette de l'AFEM, n° 34, 36 et 37.

<sup>5</sup> Communication de la Commission au Conseil européen, 10.5.2006, COM(2006) 211 final.

---

## ACTUALITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE

---

### ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

*par Micheline Galabert*

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a siégé à Strasbourg du 26 au 29 juin 2006.

- Sur la question des relations avec l'UE, le président de l'Assemblée a souligné qu'elles doivent être fondées, en tout premier lieu, **sur la reconnaissance du rôle du Conseil de l'Europe "en tant que chef de file pour les questions de démocratie, de droits de l'Homme et de prééminence du droit en Europe"**. Cette position a été soutenue par la Conférence des O.I.N.G.

- Un point de la séance plénière était consacré à la **liberté d'expression et au respect des croyances religieuses**. Le débat, sur la base du remarquable rapport de Mme **Sinikka Hurskainen** soulignant que le souci de répondre à la sensibilité croissante de certains groupes religieux ne doit pas conduire à restreindre la liberté d'expression, avait été préparé par une audition publique à Paris, le 18 mai, sous l'autorité du président Legendre. M. **R.T. Erdogan**, premier ministre de Turquie est venu présenter l'initiative d'"alliance des civilisations" qu'il a lancée au printemps, conjointement avec le premier ministre de l'Espagne, M. **José Luis Zapatero**, dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O.

- **Une campagne paneuropéenne sera lancée, le 24 novembre 2006, pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique**. A ce sujet, l'Assemblée a entendu le rapport de Mme **Minodora Clivetti**, présidente de la Commission de l'Égalité des chances et une déclaration de Mme **Yakin Erturk**, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, qui a insisté sur le rôle de la prévention, la nécessité d'accélérer l'autonomisation des femmes ("empowerment"), et de faire comprendre que ces violences ne sauraient être recouvertes du voile de l'intimité domestique, et doivent être publiquement dénoncées.

Les Parlementaires ont été invités à faire pression sur l'opinion, en liaison avec la société civile, et à adopter, dans les pays où il en est encore besoin, les mesures législatives indispensables (ériger le viol domestique en infraction pénale, permettre l'éloignement du conjoint violent du domicile conjugal, permettre à des tiers de déposer plainte, permettre la poursuite de l'instruction même en cas de retrait de la plainte, etc.).

Le **slogan prévu** pour la campagne, dans sa version actuelle, "**TOUTE FEMME A DROIT À LA SÉCURITÉ ET À LA LIBERTÉ**", peut paraître un peu plat. La représentante de l'**AFEM**, a **suggéré** aux responsables du comité de pilotage chargé de préparer la campagne : "**DANS SON FOYER COMME EN PUBLIC, toute femme (ou: CHACUN, HOMME OU FEMME) A DROIT À LA SÉCURITÉ ET À LA LIBERTÉ**".

- La Commission sur l'Égalité des chances organisera, **le 20 octobre 2006, à Paris, un séminaire parlementaire**, avec des représentants des Parlements d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, **sur le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les codes de la famille**.

### CONFÉRENCE DES O.I.N.G. DU CONSEIL DE L'EUROPE

Comme à l'accoutumée, les O.I.N.G. se sont réunies pendant la session de l'Assemblée Parlementaire.

I. Au cours de la réunion de la Commission de Liaison, la présidente, **Annelise Oechsger** a souligné combien **l'Assemblée des O.I.N.G. a consolidé son autorité, en tant que quatrième pilier de l'institution** :

- à l'issue de la présidence roumaine, les réalisations des O.I.N.G. ont figuré, à Bucarest, pour la première fois, parmi les résultats de la Présidence ;

- pour la première fois, la Commission de Liaison ès qualité a été invitée, en sus d'un certain nombre d' O.N.G. nommément désignées, au Comité Directeur pour les droits de l'Homme qui se tiendra les 24/27 octobre à Paris.

- la présidente de la Commission de liaison a été entendue par le comité de pilotage sur la cohésion sociale, qui a sollicité des contributions écrites.

Après avoir communiqué le calendrier des prochaines élections à la présidence de certains regroupements, **la présidente a présenté**, avec la contribution de responsables du Secrétariat, **plusieurs activités majeures actuellement en cours au Conseil de l'Europe, en particulier** :

- **dans le domaine interculturel**, avec la préparation d'un **forum des OING, en 2007, sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme** où un ambitieux plan d'action est développé ;

- et **dans le secteur des droits sociaux** (où une réunion sera organisée en Russie en septembre prochain pour développer le dialogue avec les O.N.G.).

Sylvie GEISE, vice-présidente chargée de la communication a proposé, pour la conférence des O.I.N.G., **une stratégie de communication** très élaborée, sous le slogan "**LES CITOYENS DE LA MAISON DES DROITS DE L'HOMME**", présentée sur le site: [www.coe.int/ONG](http://www.coe.int/ONG)

II. En réunion de regroupements, ont été évoquées diverses manifestations réalisées à l'initiative ou avec la participation des O.I.N.G. :

- un **livre blanc sur le dialogue interculturel**, qui sera élaboré suivant un processus dynamique sous la responsabilité d'un comité de pilotage auquel le Comité directeur média contribuera à partir des textes existants ;

- un **forum sur le thème** : « **Quelle cohésion dans une Europe multiculturelle ?** » sera organisé les 8 et 9 novembre, à Strasbourg, par la **D.G. "Cohésion sociale"**. L'élaboration est prévue suivant un processus dynamique où le regroupement

Éducation et culture entend jouer un rôle actif, ainsi que le regroupement ville, et où le regroupement femmes a aussi certainement son mot à dire;

- le **regroupement "droits de l'Homme"** a évoqué la réforme de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (C.E.D.H.). Il a entendu le **Commissaire aux Droits de l'Homme**, qui a **souligné le rôle irremplaçable joué par les O.N.G. sur le terrain pour faire émerger les vraies questions dans toute leur variété**, comme l'ont d'ailleurs confirmé les interventions qui ont suivi. Monique Laboureur a fait une communication sur les droits des enfants, et Gabriel Nissim sur les expulsions de "sans papiers", au sujet desquels il proposera une résolution à l'automne (mais non, comme le suggérait la déléguée de l'A.F.E.M., dès la session de juin) ;

- dans le cadre du **regroupement Charte Sociale**, a été présenté le précieux opuscule que Marie-José Schmitt a mis au point pour diffuser de façon claire et pédagogique une information sur la portée sur la Charte Sociale européenne et les perspectives ouvertes par les procédures de réclamations collectives ;

- le **regroupement Égalité Hommes/Femmes** a notamment entendu la rapporteure spéciale des Nations Unies sur les violences contre les femmes et la représentante du groupe de pilotage de la campagne pour combattre les violences contre les femmes, évoquée ci-dessus ;

- enfin à l'initiative du **regroupement Société civile et démocratie**, une résolution a été adoptée, pour soutenir les efforts en faveur d'un octroi plus généreux de bourses afin de faciliter l'accès des jeunes biélorusses aux études dans les sociétés démocratiques.

## **SÉMINAIRE EN ROUMANIE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES ET LA SANTÉ**

*par Sophie Dimitroulias*

**Dans le cadre de la Présidence roumaine du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CE), la Conférence des Organisations Internationales non-gouvernementales (OING) dotées du statut participatif auprès du CE, conjointement à la Division des ONG et de la Société civile de la Direction générale des Affaires politiques du CE, a organisé du 4 au 6 Mai 2006 à Bucarest, un «Séminaire national sur la Participation de la société civile roumaine au processus de construction européenne».**

Cette première initiative de séminaire national, a porté sur **les thèmes prioritaires de l'Égalité de genre et de la Santé**. Elle était sous-tendue par la volonté de familiariser les ONG roumaines avec les instruments juridiques et les institutions du CE, en particulier la Conférence des OING, de consolider la coopération entre les OING européennes et les associations nationales de taille moyenne oeuvrant sur le terrain, et de contribuer à accroître la visibilité de ces dernières auprès des instances publiques tant au niveau national qu'europpéen.

Les OING européennes étaient représentées par Mme **Annelise Oeschger**, présidente de la Conférence, Mme **Karine Henrotte-Forsberg**, présidente du Regroupement Égalité - Parité Femmes/Hommes, M. **Paul de Raeve** et Mme **Irène Donadio**, respectivement président et vice présidente du Regroupement Santé, et deux représentant(e)s d'OING membres de la Commission de Liaison, dont M. **André Zawadzki**, rapporteur général du séminaire et **Sophie Dimitroulias**, déléguée de l'AFEM. Une trentaine d'associations roumaines étaient présentes, dont dix oeuvrant en faveur de l'égalité femmes/hommes. Le Secrétariat du Conseil de l'Europe (Unité des OING) était représenté par M. Max Gilbert et Mme Mariana Nitelea, Directrice du Bureau d'information du CE à Bucarest.

Les autorités roumaines étaient représentées par M. **Teodor Baconschi**, Secrétaire d'État chargé des Affaires Générales auprès du Ministre des Affaires Étrangères, accompagné de deux fonctionnaires de ce même Ministère, en charge du CE et des Droits de l'Homme et de Mme **Ana Maria Rusun** inspectrice à l'Agence Nationale pour l'Égalité des Chances nouvellement créée.

Les travaux se sont déroulés dans le cadre de **deux ateliers**, «Égalité Femmes-Hommes» et «Santé». Ils ont permis un dialogue fructueux et approfondi sur les préoccupations des associations roumaines, dont il faut saluer le dynamisme et la compétence, et ont abouti à **deux Recommandations** qui ont été adoptées en session plénière, à l'unanimité.

**L'AFEM** a apporté sa contribution dans le cadre de l'Atelier «**Égalité Femmes-Hommes**» présidé par **Karine Henrotte Forsberg**, en rappelant les dispositions de droit européen relatives à l'égalité de genre, notamment celles de la Charte sociale européenne révisée et celles des traités et directives de l'UE auxquels la Roumanie doit se conformer en vue de son adhésion à l'UE (2007). Sa représentante a coordonné un groupe de travail composé des associations roumaines de femmes, qui a rédigé les recommandations de l'Atelier qu'elle a rapportées en session plénière :

### **DÉCLARATION**

**«MISE EN ŒUVRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES EN ROUMANIE»  
proposée par l'atelier sur l'égalité femmes – hommes, présidé par Karine Henrotte Forsberg  
et adoptée en session plénière, le 6 mai 2006**

Les associations roumaines et européennes réunies dans le cadre de cet atelier, se félicitant de l'initiative de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe d'organiser un séminaire national sur l'égalité entre femmes et hommes et la santé:

**- Affirment leur engagement à associer durablement leurs efforts pour établir l'égalité réelle entre femmes et hommes – en tant que valeur universelle, droit fondamental et objectif transversal - qui constitue une pierre angulaire du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne (CEDAW, art. 4, 8, 16, 20, 27 de la Charte sociale européenne (révisée) ; art. 2, 3(2) du TCE ; art. 6 (1), 49 du TUE).**

- Saluent les efforts déployés par les autorités nationales pour réaliser la transposition de *l'acquis européen* en matière d'égalité entre femmes et hommes, en déplorant néanmoins le «**retour en arrière**» opéré dans la mise en œuvre des **droits fondamentaux – en particulier les droits sociaux – des femmes qui représentent la moitié des citoyens roumains.**

- **Exhortent le gouvernement roumain à sauvegarder, garantir et promouvoir les droits fondamentaux, y compris les droits sociaux et les libertés civiles des femmes et des hommes; à cet égard, à appliquer de manière effective l'approche intégrée de l'égalité de genre dans tous les domaines, par tous les moyens nécessaires visant à combattre les inégalités et promouvoir l'égalité de genre.** Cet objectif implique la coordination de toutes les initiatives législatives et l'allocation de ressources financières et humaines à tous les niveaux de l'administration publique pour parvenir à une politique nationale cohérente et intégrée en matière d'égalité de genre.

- **Demandent l'application effective de l'acquis européen en matière d'égalité entre femmes et hommes et de droits sociaux**, ce qui implique notamment, en vertu des traités:

**1. La protection absolue de la maternité et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, au moyen d'une législation contraignante sur les congés parentaux, les services de garde d'enfants, le travail à temps partiel et les responsabilités des entreprises à cet égard;** il faudrait encourager davantage le congé parental des hommes et la réintégration professionnelle des femmes après la maternité (art. 8, 16, 27 de la Charte sociale européenne (révisée); art. 33§2 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE ; Directives 92/85, 96/34, 2002/73, 2004/13).

**2. Le renforcement du soutien social, de l'assurance-maladie et des mesures de formation pour les femmes sans emploi et les personnes plus âgées;** l'amélioration de l'accès au marché du travail devrait viser en particulier les catégories vulnérables de femmes, notamment en zones rurales, et les femmes qui n'ont jamais travaillé.

**3. L'amélioration et la mise en œuvre effective des législations nationales en vigueur relatives à la discrimination fondée sur le sexe et au harcèlement sexuel,** au moyen de procédures adéquates pour faire appliquer les lois, de campagnes de prévention et de mesures pour la protection de la victime; le renversement de la charge de la preuve devrait être garanti par le Code pénal comme il l'est par la législation nationale sur l'égalité des chances de 2002.

**4. L'amélioration de la législation actuelle relative à la lutte contre la prostitution et la traite des femmes et des enfants,** par l'introduction de sanctions pour les consommateurs de services sexuels et de mesures pour la réhabilitation des victimes.

**5. L'application de la législation existante sur la lutte contre la violence domestique,** par des procédures effectives concernant notamment la protection et la réintégration des victimes sur le marché du travail; il faudrait augmenter les budgets spécifiques des foyers, améliorer les programmes destinés aux agresseurs et renforcer l'efficacité des ordonnances restrictives.

**6. L'adoption de toutes les mesures nécessaires, dont la formation aux questions de genre, et des sanctions financières, en vue de combattre l'ensemble des stéréotypes, des pratiques et des préjugés sexistes et dégradants qui affectent le dignité des femmes, encouragent la violence et la traite sexuelle, en particulier dans le secteur des médias et de la publicité;** il faudrait soutenir des modèles positifs quant aux rôles des femmes et des hommes et encourager la responsabilité des hommes dans la promotion de l'égalité de genre.

- **Demandent la consultation et la participation des associations qui s'occupent de l'égalité entre femmes et hommes, à tous les stades des processus nationaux de prise de décision, l'allocation de tous les moyens nécessaires à la promotion des valeurs européennes et des droits fondamentaux, et l'information appropriée des citoyens – des femmes en particulier. L'égalité entre femmes et hommes doit recevoir une attention toute particulière dans les programmes nationaux d'éducation à la citoyenneté démocratique.**

V. Déclaration «Gender Equality implementation in Romania», traduite de l'anglais par nos soins; v. le texte des 2 Déclarations sur le site du Conseil de l'Europe (<http://www.coe.int/ong>)

## L'UNION EUROPÉENNE À 25

### DEUX CONFÉRENCES POUR FAIRE PROGRESSER LES DROITS DES FEMMES

*par Micheline Galabert - Augé*

Une **Conférence** a été organisée à **Stockholm les 8 et 9 juin 2006** par le **Conseil des Ministres chargés de l'Égalité**, d'où est issu un **Plan d'action**, à la mise en œuvre duquel se sont associées organisations internationales gouvernements et ONG, en vue d'**assurer la mise en œuvre systématique de l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques (mainstreaming)** et la mise au point de budgets prenant en compte le genre (gender budgeting).

**Les 8 et 9 novembre**, dans le cadre de la **Présidence finlandaise de l'UE**, sera organisée une **Conférence sur « le budget de Genre »**, sujet dont l'intitulé technique ne doit pas occulter l'intérêt capital.

### POURSUITE DE LA CAMPAGNE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans le cadre de sa campagne transnationale sur l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, l'AFEM a soumis sa «**Première contribution sur l'établissement de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE**», du 30 avril 2006, à l'attention des parlementaires européen(ne)s et des autorités politiques des pays dans lesquels elle est implantée, et



notamment aux ministres compétents et aux ambassadeur, représentants permanents de ces pays auprès de l'UE. Nous rappellerons que l'AFEM soutient fortement l'établissement d'une Agence des droits fondamentaux, indépendante et efficace. Elle soutient, en particulier, le renforcement de la structure, de la qualité de ses travaux et de son indépendance par l'ajout d'un comité scientifique à ses organes; l'activité de celle-ci dans le cadre du 3ème pilier et de l'article 7 du Traité UE, ainsi qu'au regard des pays candidats et potentiellement candidats (v. *Gazette N°39*).

## **INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

*par Sophie Dimitroulias*

En mai-juin 2006, l'AFEM a apporté sa contribution à diverses initiatives de la société civile, et a continué à diffuser, ses travaux relatifs aux discriminations multiples et à la conciliation vie familiale-vie professionnelle, ainsi que sa récente position sur l'établissement de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, notamment, à l'occasion de:

**I. La Conférence «Comment surmonter les obstacles pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement?»,** organisée par la Fédération des Agences Internationales pour le Développement (**AIDE Fédération**), les 8, 9 et 10 Mai 2006, au Palais des Nations à Genève.

Sous la Présidence de M. **Abdelkbir El Hakkaoui**, Président de AIDE Fédération, cette Conférence a réuni des représentant(e)s d'institutions internationales, d'autorités nationales et d'ONG. Ses objectifs: a) proposer des pistes de solutions à partir des expériences des acteurs impliqués; b) alimenter une discussion permanente avec les organisations d'autres régions qui agissent pour le développement humain; c) lancer les bases pour la constitution d'un vaste réseau international permanent pour promouvoir l'échange d'expérience.

En session d'ouverture sont intervenus notamment: M. **Javier Perez de Cuellar**, ancien Secrétaire Général de l'ONU, ancien Premier Ministre du Pérou, **Marie Heuze**, Directrice du Service d'information des N.U. (**UNIS**), à Genève, M. **Jean Ziegler**, Rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, M. **Hasan Fodha**, ancien Directeur du Centre régional d'information des N.U. pour l'Europe occidentale, M. **Abderrahim El Harouchi**, Ministre du Développement Social, de la Solidarité et de la Famille du Maroc, Mme **Khédidja Bourcart**, Maire Adjointe à la Ville de Paris chargée de l'intégration et des étrangers non communautaires.

**Trois ateliers** ont travaillé sur thèmes de la **santé et de l'éducation, la bonne gouvernance, et le nouveau partenariat pour le développement**. Une réunion de travail associant les expert(e)s et les représentant(e)s des ONG a finalisé les conclusions de la Conférence et de lancer la réalisation **des actes ainsi que d'un guide méthodologique pour la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire**.

Dans le cadre de l'Atelier «Santé et Éducation» présidé par Mme **Fadila Mehal**, membre du Conseil Économique et Social de la République française et consacré au thème «*Comment améliorer les conditions des femmes et des enfants dans le cadre du développement. L'accès universel aux soins.*», l'AFEM, a présenté une communication sur la contribution du mouvement des femmes dans le cadre du partenariat euroméditerranéen (PEM). Sa représentante, **Sophie Dimitroulias**, a relaté notamment les revendications récentes et l'expérience de mobilisation y relative des organisations de femmes des deux rives de la Méditerranée, sur proposition de l'AFEM, dans le cadre du Forum Civil Euromed du Luxembourg en avril 2006, qui ont abouti à rétablir l'égalité entre femmes et hommes parmi les objectifs prioritaires du PEM. Les recommandations issues de cette expérience et des positions de l'AFEM ont été approuvées par les participant(e)s à l'atelier. Mme **Hélène Sackstein**, représentante de l'Alliance Internationale des Femmes (AIF) auprès de l'ONU et de l'OMS, a aussi soutenu ces recommandations de l'AFEM qui est d'ailleurs membre de l'AIF. A la demande de la présidente et de la rapporteure de l'atelier, Sophie Dimitroulias a présenté en session finale ces recommandations, qui ont été approuvées par l'ensemble des participants:

### **RECOMMANDATION**

#### **L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES ET LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**Proposée par l'atelier «Santé et éducation»,  
présidé par Mme Fadila MEHAL, membre du Conseil Économique et Social de la République française,  
et approuvée en session finale le 10 mai 2006**

**Les participant(e)s à la Conférence citoyenne «Comment surmonter les obstacles pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement?», rappellent aux Chefs d'État et de gouvernement l'impérieuse obligation qui est la leur de sauvegarder, de renforcer, et de garantir de manière effective les droits fondamentaux universels des femmes dans leur intégralité et indivisibilité, conformément à la «Déclaration du Millénaire pour le développement», et leur demandent instamment à cet égard:**

1. De ratifier, de lever les réserves, et d'intégrer en droit interne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), comme l'ensemble des instruments du droit international relatifs à la promotion de l'égalité de genre, en tant que valeur universelle, droit fondamental et objectif transversal de la communauté internationale.
2. De renforcer les objectifs du Millénaire pour le développement et d'élargir leur champ d'application en précisant leurs cibles et indicateurs afin de promouvoir l'égalité de genre et lutter contre les inégalités dont les femmes sont victimes, conformément aux instruments précités, comme le propose la «task-force égalité de genre» de l'ONU.
3. De mettre un terme aux violations persistantes des droits fondamentaux des femmes, notamment sous couvert de respect de la différence des cultures, des traditions et des religions; d'appliquer de manière effective le *mainstreaming* de genre

dans tous les domaines, dont la mise en œuvre exige le budget, la programmation, l'évaluation et les statistiques genrées, ainsi que l'institution de mécanismes de suivi pertinents; de garantir notamment le droit à la maternité librement choisie.  
4. D'assurer la participation effective des associations de femmes aux processus de prise de décision, à tous les niveaux.

Pour recevoir les actes de la Conférence contacter: AIDE Fédération, 29 rue Traversière 75012 Paris, [geneve@aide-federation.org](mailto:geneve@aide-federation.org). L'AFEM participe au comité de suivi de la Conférence.

## **II. Le Sixième Congrès de l'Association Européenne des Femmes Juristes (EWLA) sur le thème «L'avenir du droit européen dans une perspective de femmes juristes», en coopération avec l'Association hongroise des femmes juristes, les 19 et 20 mai 2006, à l'Association du Barreau de Budapest.**

Ce Congrès, qui a réuni d'éminent(e)s juristes européen(ne)s, fut l'occasion de débats de haut niveau sur l'actualité du droit européen, en particulier sur les thèmes suivants: «la période de réflexion sur l'avenir de l'UE; l'élargissement et son impact sur les nouveaux pays membres et les pays candidats; la responsabilité sociale des entreprises; l'égalité de genre et l'emploi; l'enseignement juridique en Europe; le droit des entreprises; la traite et la protection des droits des victimes – législation et stratégies nouvelles; avenir de l'UE et droits fondamentaux.

En ouverture du Congrès a été lue l'intervention de Mme **Christine Stix-Hackl**, Premier Avocat général à la Cour de justice, qui n'a pas pu y participer, et qui a souligné que le droit communautaire est de plus en plus développé et appliqué par des femmes et qu'il a entériné, à un degré important la spécificité de la situation des femmes. Ensuite sont intervenues:

- Mme **Kinga Gál**, rapporteure du PE sur l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, qui a souligné l'importance que le PE accorde à l'indépendance de celle-ci par rapport aux États membres et aux institutions de l'UE et à son activité étendue, qui devra notamment couvrir tant les pays membres que les pays candidats et les matières relevant des trois piliers de l'UE.
- Mme **Katalin Lévai**, vice-présidente de la Commission des Affaires Juridiques du PE, qui a aussi présenté des aspects de l'activité du PE en faveur des droits fondamentaux, et en particulier de l'égalité hommes-femmes.
- Mme **Renate Jaeger**, Juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui a expliqué les réformes de la Cour dans l'objectif d'une amélioration de l'efficacité et de la coopération avec les instances judiciaires nationales.
- M. **Clemens Ladenburger**, membre du Service juridique de la Commission européenne, qui a présenté l'importance des droits fondamentaux dans le cadre du débat sur l'avenir de l'UE, en soulignant que la Charte des droits fondamentaux de l'UE, bien que non contraignante, a contribué à la sensibilisation des citoyen(ne)s et des institutions, et que le Traité constitutionnel a amélioré partiellement la protection accordée par la Cour de justice des CE
- Mme **Daniela Bankier**, Chef de l'Unité Égalité, Action contre la Discrimination, Aspects juridiques, de la Commission européenne, qui a présenté l'état du processus de ratification du Traité constitutionnel, ainsi que la Communication récente «Projet pour les citoyens – Produire des résultats pour l'Europe» (v. *supra* p. 1) en soulignant la volonté de renforcement des droits fondamentaux et d'utilisation plus efficace des traités existants.
- Mme **Sophia Spiliotopoulos**, avocate, vice présidente sortante de EWLA, vice présidente de l'AFEM, qui a présenté l'activité de EWLA relative au processus constituant européen. EWLA, comme l'AFEM, a constamment souligné l'impérieuse nécessité de sauvegarder, de renforcer et de garantir effectivement l'ensemble de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux - y compris de droits sociaux - des femmes et des hommes. EWLA se félicite de la priorité accordée par la Commission à cet objectif qui est imposé par les Traités et entend poursuivre ses efforts pour sa réalisation.

Les travaux se sont poursuivis par **huit ateliers**, dans le cadre desquels ont été élaborées des **résolutions** respectives, adoptées par la suite par l'Assemblée Générale de EWLA. La représentante de l'AFEM, **Sophie Dimitroulias**, est intervenue à l'atelier «L'avenir de l'Union et les droits fondamentaux», pour rappeler la collaboration des deux organisations dans le cadre du débat sur l'avenir de l'UE et présenter les enjeux de la dimension euro méditerranéenne des droits fondamentaux pour laquelle œuvre l'AFEM (1).

- (1) Contact: EWLA, 4 Drève des Renards/ Vossendreef, box 16, B- 1180 Bruxelles, Belgique, Tel.: ++32-2-373 09 10, Fax: ++32-2- 375 45 25; e-mail: [info@ewla.org](mailto:info@ewla.org); pour consulter les documents du Congrès: [www.ewla.org](http://www.ewla.org)

**III. La session d'enseignement** organisée par l'**Institut International des Droits de l'Homme René Cassin**, en collaboration avec le **Directorat des droits de l'homme d'Indonésie et l'Ambassade de France à Jakarta**, pour la troisième année consécutive. L'objet de cette formation destinée à 25 fonctionnaires et personnalités de la société civile indonésienne, était l'approfondissement de la connaissance de la protection internationale des droits de la personne. Dans ce cadre la représentante de l'AFEM, Sophie Dimitroulias, a assuré un séminaire sur «L'acquis européen en matière d'égalité de genre», le 5 juin au siège de l'Institut à Strasbourg.

**IV. La réunion de la Commission Femmes Internationale (CFIME) du Mouvement Européen International (ME-I)**, présidée par Mme **Jacqueline De Groot**, tenue à **Bruxelles**, le 10 juin, dans le contexte du **Conseil fédéral du MEI** des 8, 9 et 10 juin 2006. Le débat de la CFIME a porté sur les thèmes y relatifs, et notamment sur :

- Le suivi du Congrès d'Alger «**Dialogue Sud-Nord**» (1). Le Comité de suivi du Congrès a décidé de créer un **Observatoire** qui rassemblera les informations sur les suites données au Congrès, les redistribuera à tous les réseaux concernés et facilitera les rencontres entre ceux qui souhaitent coopérer; il mènera une réflexion sur les avantages des systèmes bilatéral et multilatéral de coopération; il veillera à ce que le Comité de suivi central soit relayé par des comités nationaux. La CFIME a conclu qu'on doit y inclure les **projets menés en partenariat par les femmes** et signaler les difficultés rencontrées. Elle transmettra au Comité de suivi les rapports de ses membres (v. aussi Espace Euromed)
- **L'élargissement de l'UE**. Un groupe de travail sur ce thème a été mis en place au sein du ME étant présidé par Mme **Catherine Lalumière**, Vice Présidente du MEI. La CFIME y sera représentée.

- **Le programme PARITEIA** conduit par le MEI avec le soutien de la Commission européenne dans l'objectif de promouvoir l'égalité de genre, et notamment la contribution active de la CFMEI à l'élaboration d'un **projet de Charte d'intentions et d'un guide de bonnes pratiques**. L'AFEM y a apporté sa contribution.

- La mise au point de l'organisation interne de la CFIME et notamment de l'élection de sa Présidente, dont le rôle sera d'animer celle-ci, suggérer des actions, soutenir les initiatives, promouvoir les contacts avec les commissions nationales et susciter une Commission de femmes là où elle n'existe pas.

L'AFEM était représentée à cette réunion par Mme **Nelly Bandara**.

1. Contact: Jacqueline de Groote, Présidente, [jac.degroote@skynet.be](mailto:jac.degroote@skynet.be). V. aussi le compte rendu général du Conseil fédéral réalisé par le secrétariat international: European Movement International: Tel: + 32 (0)2 508 30 88, Fax: + 32 (0)2 508 30 89, [www.europeanmovement.org](http://www.europeanmovement.org).

2. V. Gazette n° 39, et notamment la Déclaration de l'AFEM, (25 février 2005). Rappelons la «Déclaration pour une vision commune du futur» et le «Plan d'action commune» du Congrès d'Alger (février 2005) - contribution à la politique de voisinage de l'UE et à la relance du processus de Barcelone.

---

## ACTUALITÉS DES PAYS DE L'AFEM

---

### ESPAGNE

---

#### NOUS LES FEMMES, NOUS SAVONS FAIRE ET NOUS LE FAISONS SAVOIR

*par Alicia Oliver*

«**La grande rencontre des femmes**», a été organisée en mai dernier à Barcelone, par «le Réseau féministe de Catalogne» (Red Feminista de Catalunya), sur le thème: «Nous savons faire et nous le faisons savoir». Durant trois jours, plus de 3000 femmes ont participé à des journées qui commémoraient le 30<sup>e</sup> anniversaire de la première rencontre historique des femmes qui s'est tenu à Barcelone, en 1976, après le rétablissement de la démocratie.

Cette rencontre s'est organisée autour de trois axes:

**Généalogie** : à partir de recherches historiques et de la récupération de la mémoire, il s'agissait de reconnaître et réfléchir sur notre passé et aussi à donner une valeur à ce que les femmes ont fait et continuent à faire dans des différents domaines.

**Développement durable** : entendu comme la relation que nous établissons avec le respect et la défense de l'environnement et contre la destruction de la planète. Nous les femmes donnons la vie et la protégeons aussi. C'est pourquoi nous voulons que soient reconnues la valeur et l'importance de ce travail, sans lequel rien ne fonctionnerait.

**Violence et liberté** : cet axe a deux extrêmes opposés, puisque là où il y a violence contre les femmes, il n'y a pas de liberté féminine. Pour cet axe, on a pris en compte les revendications et les actions concrètes qui sont menées à bien pour atténuer la violence structurelle du système patriarcal, ainsi que les différentes expériences en matière d'autonomie, d'émancipation, et de libération des femmes qui ont été victimes de violences quel qu'en soit le type.

La diversité et la pluralité des thèmes ont marqué le ton de cette rencontre. Plus de 130 activités, rentrant dans ces trois axes, ont été développées au long de ces trois jours. Ateliers, débats, exposés, tables rondes, performances, poésie, théâtre, expositions, danse, projections,... toute manifestation a été utile afin de montrer le travail réalisé par les différentes associations des femmes ou par des femmes à titre individuel. Parmi les différents thèmes qui ont été exposés, on mettra en relief, entre autres, les débats sur la politique des femmes, pacifisme, coéducation, santé, multiculturalisme, prostitution, lesbianisme, violence contre les femmes, nouvelles technologies, créativité.

Aujourd'hui, à partir du Réseau Féministe, une réflexion est en cours pour évaluer la possibilité de rassembler toute cette richesse et de la transcrire dans un livre faisant apparaître de façon manifeste que «nous, les femmes, nous savons faire et nous le faisons savoir»

---

### FRANCE

---

*par Micheline Galabert - Augé*

#### DEUX INITIATIVES MAJEURES DE LA PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La présidente **Marie-Jo Zimmermann**, a présenté une série de propositions de loi d'une importance capitale pour faire progresser la parité tant dans le domaine politique que dans le domaine professionnel et social. Une analyse approfondie en sera faite dans la prochaine Gazette.

#### DES «ÉTUDES DE GENRE» PRÉALABLEMENT AU VOTE DES LOIS?

C'est ce que prévoit la députée **Paulette Guinchard**, dans une proposition de Loi déposée le 15 juin sur le bureau de l'Assemblée Nationale (Cf. *Libération* 16/06/2006). Ce serait là un moyen particulièrement judicieux d'aider à l'intégration de la dimension de genre («mainstreaming») dans toutes les politiques. Reste à savoir quelle urgence le bureau de l'Assemblée, qui sélectionne les propositions à soumettre à l'ordre du jour dans un créneau très restreint, jugera bon de reconnaître à cette proposition.

#### LES CARAVANIÈRES VENUES DU SUD ONT FAIT ESCALE À PARIS LES 16 ET 17 MAI

Les débats ont mis en lumière la complexité des luttes menées par les femmes dans les 3 pays du Maghreb en butte à un mouvement islamiste de plus en plus virulent, quant ce n'est à l'attitude des autorités en place, souvent portées à interpréter

de façon très restrictive les droits reconnus aux femmes par la législation. Elles ont souligné la circonspection dont il faut faire preuve devant le label «musulman modéré».

### ASSIA DJEBAR REÇUE LE 22 JUIN À L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'oeuvre de Mme Assia Djebbar, historienne, écrivaine et cinéaste francophone, est unanimement reconnue en France comme au Maghreb, et plus généralement dans tout le monde francophone. Elle a largement puisé son inspiration auprès des femmes algériennes, et spécialement des Kabyles de sa région d'origine (*La Croix*, 17/6/06). Cette combattante acharnée de l'émancipation des femmes trouvera probablement matière à méditation sous la Coupole...

### PAS DE GRACE PRÉSIDENTIELLE POUR LES CONJOINTS VIOLENTS

Dans la ligne de la lutte contre les violences domestiques organisée par la Loi du 4 avril 2006 (*Cf. Gazette* 39, p. 7), le président de la République a, pour la première fois, exclu les conjoints violents, des mesures de grâce collectives qu'il accorde à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.



AFEM

### CONCILIER FAMILLE ET TRAVAIL POUR LES HOMMES ET LES FEMMES : DROIT ET PRATIQUES éditions A.N Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles).

Le livre peut être commandé à la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot, 75005 Paris. Prix 40 Euros

### FAMILLE MONOPARENTALE, FAMILLE RECOMPOSÉE: UN DÉFI POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

**Gisèle Gautier**, présidente de la Délégation des droits des femmes du Sénat, a présenté ce remarquable rapport d'activité (doc. 388 2005-2006) qui analyse comment la diversification des structures familiales pèse surtout sur les femmes et s'interroge sur les compensations à prévoir notamment en termes de politique de lutte contre la pauvreté, de réduction des obstacles à l'emploi et de droits de la famille.

### QUID DE L'ÉGALITÉ FEMMES /HOMMES DANS LE SPECTACLE VIVANT EN FRANCE EN 2006

Sur le site du ministère de la culture et de la communication figure le premier rapport d'une mission qui vient d'être lancée « pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation ». Ce rapport pointe la trop discrète présence féminine aux postes de responsabilité ; il analyse les mécanismes à l'origine des inégalités, de l'enseignement initial à l'insertion professionnelle, puis à chaque niveau de responsabilité et avance une série de recommandations tant pour faciliter les progrès économiques et sociaux du secteur que pour améliorer la diversité du contenu artistique et la richesse de notre imaginaire collectif que les arts du spectacle contribuent à forger.

(<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/prat/egalites.pdf>) Contact : [reine.prat@culture.gouv.fr](mailto:reine.prat@culture.gouv.fr)

## ITALIE

### LE NOUVEAU GOUVERNEMENT ITALIEN ET LES FEMMES

par *Isotta Gaetta*

Le nouveau gouvernement italien s'est formé alors qu'était célébré le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la République et de la loi sur le vote des femmes. Même s'il est exact que la présence des femmes a augmenté dans les deux chambres du Parlement (de 26 à 45 au Sénat et de 71 à 107 à la Chambre des députés), il est tout aussi exact que **le résultat des nominations au gouvernement**, soit en qualité de ministre soit en qualité de secrétaire d'État, **n'est guère positif pour les femmes**. Un seul ministre avec portefeuille (Mme **Livia Turco** à la santé), un ministre avec un demi portefeuille (Mme **Emma Bonino** à la politique communautaire et au commerce), quatre autres ministres sans portefeuille (Mme **Linda Lanzillotta**, aux affaires régionales, Mme **Rosi Bindi** à la politique familiale, Mme **Barbara Pollastrini** à l'égalité des chances, Mme **Giovanna Melandri** à la jeunesse et aux sports). Parmi les neuf vice-ministres deux seulement sont des femmes (Mme **Mariangela Bostico** à l'instruction et Mme **Patrizia Santinelli** aux affaires étrangères), tandis que parmi les soixante six sous secrétaires d'Etat dix seulement sont des femmes. On peut se poser la question du réel champ d'action qu'auront ces élues dans la gestion du pouvoir, dans l'élaboration des lois et des actions positives en faveur des femmes. Par exemple, la question de la place dans les listes électorales est repoussée même par certaines élues de la coalition de gauche, comme l'ex ministre Mme **Katia Bellilo**, communiste.

Cependant, une première initiative de la ministre pour l'égalité des chances se présente comme une innovation dans les modalités d'approche des problèmes et de la vie sociale commune. Avec le mot d'ordre **“les femmes par leur formation, leur langage et leur expérience peuvent illuminer la politique”**, Mme **Barbara Pollastrini** annonce la **création d'un laboratoire à Milan** comme modèle de développement dans une ville qui a été, historiquement, le lieu des grands projets tant économiques que culturels et qui peut faire progresser l'avancée des femmes vers les lieux de pouvoir. Du reste, dans les récentes élections municipales, Milan a élu pour la première fois dans son histoire une femme à la fonction de maire (l'ex ministre de droite Mme **Letizia Moratti**).

Sur la base de cette prospective est née la “Tavolo delle donne” (La table des femmes) initiative du réseau italien des journalistes européens auprès du Cercle de la Stampa de Milan, avec la participation de certaines parmi les plus significatives associations milanaïses de femmes, dans le but d'élaborer des propositions avec le soutien du ministère des femmes. On part de la Plateforme de Pékin pour chercher à briser le plafond de verre.



---

## PORTUGAL

---

### VETO PRÉSIDENTIEL À LA LOI SUR LA PARITÉ MOBILISATION DE LA COORDINATION DE L'AFEM POUR LE PORTUGAL

par *Cristina Filipe Teixeira*

La précédente Gazette avait rendu compte des conditions dans lequel un projet de loi obligeant les partis politiques à inclure au moins un tiers de personnes d'un des sexes dans les listes de candidature aux élections législatives, municipales et européennes avait été définitivement votée le 20 avril 2006. Le 2 juin, le président a opposé son veto à ce texte qui devra être à nouveau examiné par le Parlement. M. **Cavaco Silva** estimait que la sanction consistant à rejeter les listes ne comportant pas au moins un tiers de femmes était "disproportionnée et excessive" (*Noticias da Amadora, 8 juin 2006*).

**Sous la responsabilité de Anna Sofia Fernandez, Vice Présidente Portugaise de l'AFEM, la Coordination pour le Portugal s'est mobilisée et a exprimé sa position à ce sujet par lettre adressée aux instances politiques portugaises.**

---

## ESPACE EUROMED

par *Sophie Dimitroulias*

---

### PROCESSUS DE PRÉPARATION DU PREMIER FORUM CIVIL EUROMED AU SUD

**Le prochain Forum civil EUROMED se déroulera (sous Présidence finlandaise) au Maroc, les 3, 4 et 5 novembre 2006.** Il sera organisé par la Plateforme non gouvernementale Euromed, qui s'est vu reconnaître par les pouvoirs publics organisateur officiel des foras civils. L'AFEM, en tant qu'organisation régionale, est membre fondateur de la Plateforme. Nous rappellerons que dès 2003, le Forum civil de Naples a permis à la Plateforme de tester une démarche articulée autour de: a) une volonté d'associer tous les acteurs concernés à toutes les phases de préparation, de déroulement et de suivi du Forum; cela s'est matérialisé à travers l'organisation de consultations locales; b) la mise en place d'un mode d'organisation avec trois composantes: plateforme - comité de pilotage - un opérateur local; c) l'adoption de règles et de critères de participation basés sur l'égalité (genre, génération, régions), la transparence et le respect de la diversité.

La constitution formelle, en marge de ce Forum, de la Plateforme a permis de franchir des étapes importantes sur la voie de l'installation de la société civile dans le rôle de partenaire incontournable dans la mise en oeuvre du Partenariat Euromed (PEM). Les avancées en matière de dialogue institutionnel et de concertation avec les pouvoirs publics (régionaux et nationaux) sont encourageantes. Cependant, comme le signalent M. **Abdelmaksoud Rachdi**, Vice-président de la Plateforme et M. **Mourad Allal**, Coordinateur général (1), le chemin demeure très long et jalonné d'embûches au vu de la persistance des atteintes aux libertés fondamentales d'association et d'expression, aux droits de la personne, de l'absence de moyens d'aide au renforcement des sociétés civiles autonomes, etc.

Pour le Forum civil 2006, la Plateforme a choisi de concentrer son attention sur **deux priorités** : a) l'élaboration de propositions concrètes pour la mise en place **de mécanismes de concertation entre les pouvoirs publics et la société civile**; b) la mise en place d'un **processus d'évaluation approfondie et pluridisciplinaire** basée sur une vision dynamique de l'évolution **du processus de Barcelone**, dix ans après sa mise en place.

La conception, la préparation, l'organisation et le suivi du prochain forum seront placés sous l'autorité d'un comité de pilotage, dont les activités seront financées dans le cadre du budget global du Forum civil, qui est assuré par des contributions de la Présidence finlandaise (contrat déjà signé avec la Plate-forme), de la Présidence autrichienne (contrat en cours de négociation avec la Plate-forme) et enfin de la Commission européenne (2). La prochaine Assemblée générale de la Plateforme aura lieu en janvier 2007.

(1) v. Madania Bulletin d'Information de la Plate-forme Euromed, mai-juin 2006, n°3.

(2) Contact: [coordonateur@euromedplatform.org](mailto:coordonateur@euromedplatform.org); [yacine.saadi@euromedplatform.org](mailto:yacine.saadi@euromedplatform.org); [www.euromedforum.org](http://www.euromedforum.org)

### MOUVEMENT EUROPÉEN INTERNATIONAL (MEI): SUIVI DU PROJET MÉDITERRANÉE

**Le Comité de suivi du Congrès «Dialogue Sud-Nord sur la Méditerranée» du MEI**, qui s'est réuni les 8 et 9 juin, s'est entretenu avec M. **Eneko Landaburu**, Directeur de la DG Relations extérieures de la Commission européenne (RELEX), qui avait encouragé le ME-I à poursuivre son programme Méditerranée, dans la mesure où la politique de voisinage devrait devenir la politique la plus importante en matière de relations extérieures de l'UE. M. Landaburu a conseillé de multiplier les projets de partenariat et de les insérer dans les structures existantes (politique de voisinage et Processus de Barcelone). Il a précisé les domaines qui seront privilégiés par la Commission: 1) le développement économique, 2) l'éducation et la formation, 3) l'amélioration de la gouvernance dans les pays du Sud, afin d'y renforcer la démocratie, 4) les droits fondamentaux, l'environnement et les migrations. **Il a insisté sur les politiques en faveur de l'égalité de genre.** Un budget de 12 milliards est prévu pour la politique de voisinage pour la période 2007-2013. Ils seront complétés par une mise à disposition par la BEI de 4 milliards.

## DANS LE VASTE MONDE

par Micheline Galabert-Augé

### ÉTATS-UNIS: UNE FEMME PRÉSIDENTE DE L'ÉGLISE ÉPISCOPALIENNE

Pour la première fois, une femme, **Katharine Jefferts Schori**, est élue à la présidence de l'Église Episcopaliennne (anglicane). Il est vrai que l'Église américaine ordonne depuis longtemps des femmes évêques, à la différence de la plupart des autres Eglises anglicanes, comme l'«Église Mère» d'Angleterre, qui ordonne des femmes prêtres mais non évêques (AFP 18/06/2006)

### UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FÉMININES CATHOLIQUES (UMOF/WUCWO)

Cette union réunit une centaine d'associations catholiques, 40 en Europe, 19 en Afrique, 16 en Asie, 13 en Amérique latine et 5 en Amérique du nord. A l'issue de son A.G. tenue du 3 mai au 7 juin à Arlington (USA), elle a élu à sa présidence Mme **Karen Hurley**, une américaine de 46 ans. Elle succède à la mexicaine Mme **Maria Eugénia Diaz de Pfennich**, qui avait été élue en 1996 et réélue en 2001 et qui continuera à siéger aux trois dicastères dont elle est membre à la curie romaine, pour y défendre sa conviction que « le monde et l'Église ne se sauveront pas sans les femmes! » (La Croix, 14 juin 2006).

### COLOMBIE : TIMIDE ÉLARGISSEMENT DU DROIT À L'AVORTEMENT

Jusqu'ici, la loi ne tolérait l'avortement que lorsque la grossesse mettait en danger la vie de la mère. Le 10 mai dernier, la Cour constitutionnelle a également dépénalisé l'avortement en cas de viol ou si le fœtus souffre d'une malformation qui empêche sa survie. En Amérique latine, l'avortement ne reste donc pénalisé en toute circonstance qu'au Honduras, au Salvador, au Surinam... et au Chili (pour un temps qui paraît à priori limité au Chili) (Libération, 7 juin 2006).

### CAMEROUN: CAMPAGNE POUR DÉNONCER LE «REPASSAGE DES SEINS INFLIGÉ AUX FILLES »

L'agence allemande de coopération de Yaoundé (GTZ) a enquêté sur la pratique du repassage des seins infligé aux jeunes filles pubères par leur mère pour éviter qu'elles n'éveillent trop tôt le désir des hommes et ne tombent enceintes, et/ou, en région musulmane, soustraire aux yeux du père les signes de la puberté et retarder ainsi la décision de la marier (qui signe la fin de la scolarisation). Le GTZ est sur le point de lancer, en liaison avec RENATA, une association de filles mères, une campagne d'un an pour lutter contre ces pratiques horriblement douloureuses et traumatisantes, qui entraînent souvent des répercussions néfastes en terme de santé. Espérons que cette campagne contribuera à faire régresser ces pratiques, malheureusement très ancrées dans les habitudes (Libération, 6 juin 2006).

### SOMALIE : SOMBRES PERSPECTIVES POUR LES FEMMES

La situation des somaliennes qui n'avait rien de particulièrement enviable risque de se détériorer encore depuis que les miliciens du Conseil suprême islamique de Somalie ont pris le pouvoir à Mogadiscio début juin et conforte depuis lors son autorité sur la plus grande partie du pays.

### KOWEIT : LES FEMMES SONT ÉLIGIBLES MAIS NON ÉLUES ...

La Gazette avait signalé le vote historique du 16 mai 2005 qui, après 10 années de guérillas avec l'opposition islamiste, avait reconnu aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Le 29 juin, aux premières élections qui se sont déroulées sous l'empire de ces nouvelles dispositions, 28 femmes se sont présentées sur un total de 249 candidats. Toutes d'excellente formation, elles ont souvent bravé l'hostilité de leur famille et/ou de leur tribu et leurs affiches a été fréquemment lacérées. Au final, aucune n'a été élue bien que le corps électoral comporte une large majorité de femmes: 195 000 pour 145 000 hommes seulement car les militaires n'ont pas le droit de vote (Libération, 29 juin et 24 juillet 2006).



### NOUVELLE BASE DE DONNÉES : ÉGALITÉ HOMME-FEMME, INSITUIONS ET DÉVELOPPEMENT (EID) DE L'OCDE

Cette base de données représente un nouvel instrument pour les chercheurs et responsables politiques qui leur permet de connaître et d'analyser les obstacles à la participation des femmes au développement économique. Elle couvre un ensemble de 162 pays et comprend 50 indicateurs pour mesurer la discrimination envers les femmes. Elle combine d'une manière systématique et cohérente les données empiriques courantes qui existent sur le statut socio-économique des femmes. Son caractère innovateur tient à la prise en compte des variables institutionnelles qui vont des comportements à l'intérieur des ménages aux normes sociales. Les informations sur les pratiques culturelles et traditions qui ont une incidence sur la participation des femmes au développement sont codées afin de mesurer le niveau de discrimination. Pour des informations complémentaires : Johannes Jütting, Centre de développement de l'OCDE, (tél. + 33 1 4524 8725).

### LES FEMMES DANS LE MONDE DU SPORT: DES CHANCES ÉGALES?

Le numéro 56 de « Travail » (avril 2006), le magazine de l'OIT, montre, à partir de nombreux exemples venus des 5 continents, comment la place des femmes dans le sport est symptomatique des rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société et comment les sportives contribuent à l'égalité des sexes en général. Passionnant. Dans le même numéro figure un article analysant les résultats de plusieurs publications récentes sur la violence au travail ([www.ilo.org/communication](http://www.ilo.org/communication)).

AFEM - Siège Social : 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris

Direction de publication: Sylvie ULRICH / Conception: Micheline GALABERT-AUGÉ et Sophie DIMITROULIAS

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette



Service des Droits des Femmes et de l'Égalité